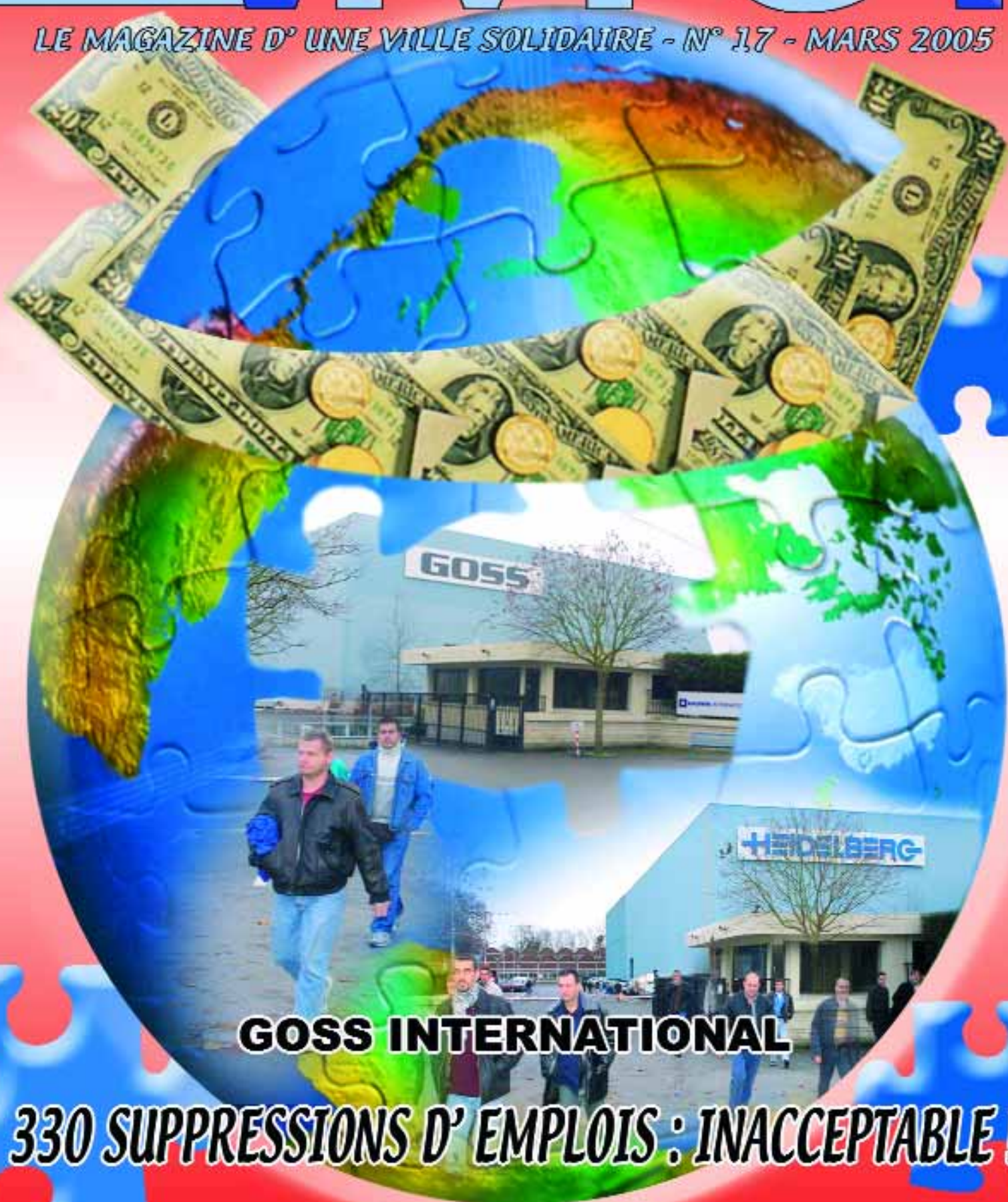


Vivre !

LE MAGAZINE D'UNE VILLE SOLIDAIRE - N° 17 - MARS 2005



GOSS INTERNATIONAL

330 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : INACCEPTABLE !

Sommaire

Notre ville : Goss International	3
Janvier-Février à Montataire.	4
Edito du Maire	5
Culture	6
Débat du 28 janvier sur l'AGCS.	7
Reportage : Filières de formation au collège et au lycée	8 et 9
Intercommunalité	10
International : solidarité Asie	11
AMEM, Espérance municipale	12
Tribune libre, brèves	13
Portrait de M. Henri Rousillon.	14
Etat-civil, brèves	15

Services publics : le 28 janvier 250 personnes ont participé à la soirée organisée par la Municipalité et l'association ATTAC



Dévoilement officiel au rond point de la Libération du panneau déclarant Montataire «Zone de défense des services publics»



Après la projection de son film «Pas assez de volume» le réalisateur Vincent Glenn a appelé l'assistance à un «sursaut citoyen» pour que les populations interviennent dans le débat sur la mondialisation actuelle



Les élus et le représentant d'ATTAC ont débattu avec un public passionné qui a témoigné des effets néfastes des décisions de l'organisation mondiale du commerce. Plusieurs intervenants ont mis en relief la cohérence de ces décisions avec le contenu du traité de Constitution européenne (voir article page 7)

Vivre ! - N° 17 - Mars 2005

Directeur de la publication : Jean-Pierre Bosino

Directeur de la rédaction : Jean-Paul Legrand

jp60.legrand@wanadoo.fr

06 15 11 76 68 - 03 44 64 44 44

Journaliste : Fatima Sissani

Photos : Jean-Louis Cormontagne

Composition-Maquette-Conception :

Véronique Bendemagh, Micheline Bordez,

Arnaud Couallier, Bruno Giordano,

Chantal Maupas, Fernand Tuil,

Composition - Impression :

Imprimerie Municipale - Montataire

Vivre ! : Magazine mensuel officiel

de la Ville de Montataire

Rue André Ginisti - 60160 Montataire

Téléphone : 03 44 64 44 00

Télécopie : 03 44 64 44 05



Suppressions d'emplois à Goss International

Inacceptable !

Selon la presse, la direction de Goss International envisagerait de supprimer entre 300 et 330 emplois dans l'entreprise de Montataire qui compte 850 salariés. Un tiers des emplois productifs et deux tiers des emplois de recherche-bureaux d'étude et d'encadrement seraient concernés.

Cette décision est inacceptable. Inacceptable pour les salariés de l'entreprise qui se voient menacés dans leur emploi, inacceptable pour ce que représente cet outil de travail de haute technologie avec son centre de formation, inacceptable pour l'ensemble des populations des villes de

l'agglomération et du grand bassin creillois et pour nos communes.

La municipalité de Montataire exprime son total soutien aux salariés de l'entreprise.

L'annonce de la direction de Goss International s'inscrit dans la politique actuelle qui consiste à rentabiliser au maximum les capitaux de quelques actionnaires au détriment du travail des hommes, de leur savoir faire, au détriment de l'intérêt collectif. Elle se fait dans un contexte où le patronat a de plus en plus les mains libres soutenu par la politique du gouvernement qui brade notre industrie nationale,

inscrit ses décisions dans le cadre d'une mondialisation inhumaine en la présentant comme une fatalité alors qu'il s'agit de choix délibérés pris en haut lieu.

Les salariés de l'entreprise avec leurs organisations syndicales peuvent compter sur la détermination de la municipalité pour mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de contribuer à la mobilisation pour défendre l'outil de travail et l'emploi dans l'usine de Montataire.

A Montataire, le 2 février 2005

Jean-Pierre Bosino
Maire de Montataire



Janvier-Février à Montataire



Dans le cadre du contrat éducatif local, pour lutter contre l'obésité, les enfants des écoles primaires ont pu découvrir le plaisir d'un petit déjeuner équilibré



Majid a joué exceptionnellement son spectacle au Palace «Flash Info, télé mito» pour venir en aide aux populations sinistrées du Tsunami en Asie

Désormais la rue de la République offre une nouvelle perspective suite aux travaux d'aménagement et d'alignement



La construction de nouveaux appartements a démarré rue Voltaire



Début février, voyage au Burkina Faso d'élèves et de professeurs du lycée André Malraux dans le cadre d'un échange organisé par leur association «Regards solidaires»



La compagnie «l'art m'attend» a présenté au Palace plusieurs tableaux de pièces vaudevillesques

Nous ne laisserons pas faire !

La direction de Goss International a annoncé un plan de suppressions d'emplois qui concernerait 330 salariés de l'usine de Montataire. C'est inacceptable ! Les actionnaires et dirigeants des grands groupes agissent sans tenir compte des drames humains de telles décisions. Car derrière des chiffres se sont des vies d'hommes et de femmes, de familles entières qui sont concernées. Le gouvernement prend des mesures qui accompagnent, voire encouragent ces décisions injustes. Après les licenciements à Arcelor, cette annonce touche non seulement notre ville mais toute notre agglomération et au-delà l'activité du sud de l'Oise qui a vu aussi Vallourec fermer ses portes à Laigneville. Nous allons dans les prochains jours en étroite liaison avec les salariés de cette entreprise et leurs organisations syndicales travailler à une mobilisation pour empêcher la mise en œuvre de ce plan, pour travailler à chercher d'autres solutions. Nous allons interpeller le gouvernement qui peut et doit intervenir.

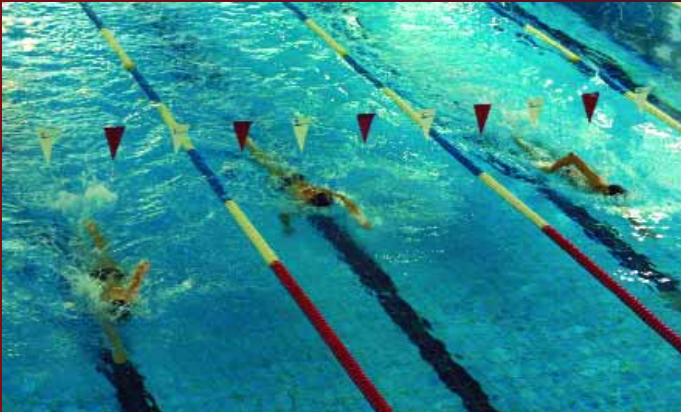
Le 28 janvier dernier, j'ai participé à la rencontre que notre municipalité a tenu sur l'Organisation mondiale du commerce. A cette occasion de nombreux citoyens ont fait part de leur inquiétude quant aux décisions qui sont prises par les dirigeants des entreprises et des Etats dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation. Plusieurs d'entre eux ont remarqué les similitudes qui existent entre le traité de Constitution européenne et les directives préconisées par l'O.M.C. Tous ont constaté que de très graves décisions étaient prises sans écouter les gens. Comme si ce qui devait guider le monde était la seule logique de réaliser des profits pour être «compétitifs». Mais cette compétitivité à quoi sert-elle si elle aboutit en définitive à la fermeture d'entreprises et à des licenciements ? Heureusement, plus en plus de citoyens font entendre leurs voix comme dernièrement à propos de la directive Bolkestein qui prévoit que la législation applicable dans une entreprise de services en matière du droit du travail serait celle du pays de son siège social et non celle du pays d'implantation de son activité. Son application se traduirait par une terrible régression, à la destruction de très nombreux droits conquis au fil de notre histoire.

Notre municipalité poursuivra ses initiatives pour que chaque citoyen puisse intervenir et qu'ensemble nous agissions pour une autre politique faite de justice et de solidarité.

Jean-Pierre Bosino



Réception du concours «Les illuminations dans la ville» avec une participation de plus en plus nombreuse des Montatairiens



L'Aquatic Club Intercommunal de Montataire a organisé la deuxième étape de natation du circuit départemental à la piscine intercommunale de Montataire



«Est-ce qu'on ne pourrait pas s'aimer un peu ?» par le Théâtre Loyal du Trac, drame burlesque en plusieurs tableaux, a été joué au Palace



Théâtre jeune public au Palace «Louis enfant de la nuit» par la compagnie Ambulo/Train, théâtre spectacle basé sur la vie de Louis Braille

Expo

De jeunes artistes peintres et sculpteurs amateurs de Montataire vous présenteront leurs œuvres dans le hall du Palace du 5 au 20 mars 2005.

Ouverture

de 9 h - 12 h et de 14 h - 16 h

Avec

Serge Malinet : de la peinture expressive, colorée et joyeuse

Ali Zemrak : de la peinture pour mettre en image un univers très personnel

Kamel Areski : des sculptures tout en douceur dans des matières tendres

Alain Berthon : sculpture.

Vernissage

vendredi 4 mars à 19 h

Femmes Solidaires

8 mars 2005 - 20 h 30

Pour célébrer la journée de la femme, nous recevons au Palace une pièce de théâtre :

«Nous avons toutes la même histoire»

de Franca Rame et Dario Fo

Mise en scène et interprétation : Chantal Popelin

Une parole de femme en révolte qui dénonce avec force, amour et humour, ce qu'elle a trop longtemps subi en silence.

Après la pièce un débat sera proposé sur place, animé par l'association Femmes Solidaires et en présence de l'actrice.

De 4 à 10 €

Le printemps des poètes

Vous retrouverez dans la rue, le marché, les bars et les bus, la compagnie «C'est pas si grave» avec ses chansons, ses textes et poèmes, comme des séquences impromptues et insolites dans ces lieux où la

parole qui circule est rarement celle des poètes. Puis, à 17 h retrouvez ces quatre comédiens avec les poètes de la ville, grands et petits, qui liront ou feront lire leurs propres vers dans le hall du Palace. Entrée libre

Par ailleurs, les collégiens de notre ville organisent une soirée poésie le 31 mars dans leur établissement.

**Pour tous
renseignements :
Service culturel
03 44 24 69 97**

Au fil de la Vallée de l'Oise

Voici un excellent petit livret répertoire l'ensemble des sorties (conférences, danse, expositions, musique, spectacles, sport, théâtre) qui vous

sont proposées par les villes et villages de la vallée de l'Oise. Le livret, actuellement disponible en mairie, couvre la période allant jusqu'au mois d'avril. N'hésitez pas à vous le procurer !

Mardi 22 mars
20 h 30 Palace

Ballaké Sissoko

Dans le cadre de la caravane de cet artiste pour le festival d'Amiens musique de jazz et d'ailleurs, nous avons la chance d'accueillir ce musicien joueur de kora accompagné de voix et de percussions qui font résonner la musique du Mali avec brio.

De 6 à 13 €



AGCS : Non à la fatalité !

À l'initiative de la ville de Montataire et de l'Association Attac Oise, une soirée-débat a été organisée le 28 janvier autour du film de Vincent Glenn «Pas assez de volume» à l'occasion du dévoilement de la plaque déclarant Montataire «Zone de défense des services publics».

Ce film nous a donné à voir l'arrogance et le mépris des décideurs de ce monde. Responsables des grandes institutions européennes et financières nous y expliquent que la progression de la rentabilité constitue un facteur d'amélioration de nos conditions de vie. Peu importe que les inégalités entre riches et pauvres ne cessent de se creuser, peu importe que la précarité gagne du terrain. L'important étant que la mondialisation poursuive son chemin, quelles qu'en soient les conséquences.

Tous nous promettent qu'une fois tous les secteurs économiques privatisés, nous vivrons sans plus aucun souci. La mise en œuvre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) en est l'une des conditions.

C'est précisément autour de cette question que le débat s'est concentré. Rappelant tout d'abord que Montataire est la première ville de Picardie à s'être déclarée «Zone hors AGCS» suivi de Villers-Saint-Paul et du Conseil régional de Picardie. Aujourd'hui plus de 650 communes de France ont pris des délibérations en ce sens. S'il s'agit d'une démarche symbolique très forte portée par les élus, elle peut aussi avoir, selon le secrétaire départemental d'Attac-Oise, Alain Lambert, une portée juridique au regard de la convention de Vienne. Son article 45 prévoit, en effet, que lorsqu'un état signe un traité dont le contenu remet en cause une caractéristique fondamentale de son droit constitutionnel, celui-ci peut être reconsidéré. Le service public n'est-il pas une caractéristique de l'Etat français ?

Les différentes interventions ont mis en exergue l'inquiétude et les questions qui habitent aussi bien les élus que les autres acteurs de la société civile au sujet du démantèlement du service public.

Enseignants, médecins, syndicalistes ont tour à tour évoqué les restructurations dont ils sont les témoins dans leur secteur d'activité dans le sens d'une libéralisation progressive.

Dans l'enseignement, la privatisation se fait à la marge a expliqué un membre de la FSU, par le développement de l'enseignement à distance, par la réforme du bac, par la suppression, prévue dans le rapport Fillon, d'un certain nombre d'options a ajouté une enseignante d'économie au lycée. Le film de Vincent Glenn qui est utilisé comme outil pédagogique dans nombre d'établissements suscite beaucoup de questions de la part des élèves.

La santé n'est pas non plus en reste avec la réforme de la sécurité sociale qui entre progressivement en vigueur. Un médecin a exprimé son

inquiétude face à la prochaine mise en œuvre du quota des actes médicaux. La décentralisation, telle qu'elle a été pensée, va également dans le sens de la privatisation.

Jean-Pierre Bosino a par ailleurs évoqué la manière dont, quotidiennement, la municipalité est confrontée à cette libéralisation qui la conduit à agir pour préserver un minimum d'éthique et de solidarité. Des valeurs dont la ville, de tradition ouvrière, ne s'est jamais départie.

La relation de cohérence entre cet Accord général sur les services et la Constitution européenne n'a pas manqué d'être soulignée par de nombreux intervenants. Quelques soient les intentions de vote des citoyens pour le prochain référendum sur le traité de Constitution européenne, cette soirée a permis à chacun d'obtenir un certain nombre d'informations qui sont à ce jour absentes des médias. Contribuant ainsi à ce que chacun puisse construire sa propre opinion avant cette importante échéance électorale.



À la demande de nombreux intervenants, voici l'adresse de la coopérative de production à qui vous pouvez vous adresser pour diffuser le film de "Pas assez de volume" lors d'initiatives dans d'autres communes, lycées ou établissements universitaires. Ces projections peuvent être suivies d'un débat avec le réalisateur, Vincent Glenn, en fonction de ses disponibilités.

S'adresser à : Co-errances - 01 40 05 96 69 - <http://www.co-errances.org/>

par courrier : Co-errances - 45 rue d'Aubervilliers - 75018 Paris

Pour tout autre renseignement ou suggestions d'initiatives et de débat, n'hésitez pas à contacter Jean-Paul Legrand, cabinet du Maire, Mairie de Montataire au 06 15 11 76 68

L'orientation scolaire, une qu

Le mois de mars est une période cruciale pour les collégiens et les lycéens. C'est en effet le moment où ils doivent prendre les premières décisions concernant leur orientation. Si celle-ci se pose en premier lieu en classe de troisième, elle se prépare dès l'entrée au collège.

Bien préparer son orientation

L'orientation est une chose sérieuse qui se prépare dès l'entrée en sixième. Le professeur principal et la conseillère d'orientation sont, sur cette question, des référents précieux. Globalement, les élèves de troisième ont la possibilité soit de poursuivre leur scolarité de façon tout à fait traditionnelle en choisissant une seconde qui doit les conduire au sacro-saint baccalauréat ; soit de choisir une filière professionnelle qui les conduira à passer un BEP dans un domaine professionnel de leur choix. Ils peuvent ensuite décider de poursuivre leurs études en s'inscrivant en bac professionnel et plus tard en BTS ou réintégrer l'enseignement classique pour obtenir le baccalauréat. Il est important

de préciser ces possibilités car on croit souvent qu'une fois l'élève orienté en lycée professionnel, celui-ci n'a plus d'avenir scolaire. Or c'est une erreur. Il s'agit même d'une étape parfois bénéfique pour certains élèves car elle leur permet de retrouver suffisamment confiance en eux pour imaginer un cursus scolaire plus long que ce à quoi ils étaient prêts lorsqu'ils étudiaient au collège. Enfin, depuis toujours l'enseignement professionnel est dénigré alors même qu'il s'agit de lieux où l'on apprend un métier. Mais au-delà de toutes ces considérations, l'essentiel demeure de bien cerner le profil d'un élève pour bien comprendre dans quel type d'orientation il s'épanouira. Il est donc important de préparer son orientation dès l'entrée au collège afin que les élèves ne se retrouvent pas dans des filières qui ne leur plaisent pas.

Une logique de collaboration entre le collège et les lycées

Les équipes pédagogiques du collège Anatole France et des Lycées André Malraux, pleinement conscientes de cet enjeu, ont mis en place une pratique de collaboration afin que les élèves réussis-

sent leur passage du collège vers le lycée. Cela passe notamment par la rencontre des acteurs des deux établissements. Tout d'abord les enseignants des classes de 3ème sont reçus par leurs homologues de seconde afin que ces derniers prennent le relais dans les meilleures conditions. C'est une occasion d'évoquer ensemble les pratiques pédagogiques, les compétences à acquérir par les élèves. Mieux informés, les enseignants sont plus à même de guider leurs élèves dans leur choix d'orientation.

D'autre part les élèves eux-mêmes sont invités à découvrir les lycées André Malraux à diverses occasions et sous plusieurs formes.

Une visite, ouverte aux collégiens de 3ème et de 4ème, est organisée en novembre au cours de laquelle leur sont présentées toutes les filières et options. Si un collégien souhaite découvrir une filière en particulier (par exemple la filière Vente au lycée professionnel ou bien l'option Arts plastiques au lycée général), il lui est possible de passer une demi-journée au sein de la classe correspondant à son souhait. Il est pris en charge dans un premier temps par un surveillant et dans un second temps par



Question qui se prépare !

le délégué de classe pour le reste de la demi-journée.

Cette formule est également ouverte à des groupes de collégiens qui désirent connaître concrètement une filière.

Pour les élèves qui ont déjà choisi de poursuivre une orientation en seconde professionnelle, ils peuvent être accueillis en groupe aux lycées Malraux sur plusieurs séances.

Les lycées s'ouvrent également au public avec la journée portes ouvertes qui se tiendra cette année le 19 mars. Collégiens et familles pourront visiter les stands gérés par les lycéens et les enseignants ainsi que les locaux des lycées.

Enfin, les lycées sont invités par les collèges à venir présenter leur établissement aux familles des collégiens. Ainsi, Mme Ould, Proviseur des lycées André Malraux, accompagnée de quelques professeurs se rendra au collège Anatole France au cours du mois de mars.

On ne répétera jamais assez à quel point il est important, lorsqu'on se pose des questions sur son orientation, de saisir toutes ces occasions de découvrir toutes les possibilités qui existent. C'est le meilleur moyen d'éviter de faire trop d'erreurs dans ses choix. Prenons l'exemple du BEP Carrières Sanitaires et Sociales qu'une majorité de jeunes femmes choisissent croyant qu'elles s'occuperont avant tout d'enfants. Or la pyramide des âges prouve que ce sont surtout des personnes âgées qu'elles auront en charge.

S'informer signifie se donner un maximum de chances pour réussir sa formation.

Les étapes de l'orientation au niveau du collège

Pour décider de leur orientation, les élèves de troisième doivent suivre plusieurs étapes afin de formuler des vœux en accord avec leur situation scolaire et leurs aspirations.

C'est ainsi qu'au mois de février, ces derniers sont appelés à exprimer leurs intentions d'orientation sur une fiche qui leur est remise par le collège.



Au mois de mars, le conseil de classe formule des recommandations d'orientation et donne son avis sur les vœux exprimés.

Au mois de mai, chaque élève remplit son dossier d'affectation où il inscrit ses vœux définitifs.

En juin, le chef d'établissement, en tenant compte des propositions du conseil de classe, prend la décision d'orientation.

En cas de désaccord avec cette décision, une possibilité d'appel est ouverte auprès d'une commission qui prend alors une décision définitive après l'étude du dossier.

C'est au début du mois de juillet, que l'élève reçoit le courrier l'informant de son affectation. L'inscription se fait alors la première semaine de juillet. Il est donc vivement conseillé de ne pas partir en vacances à ce moment-là.

Si l'élève est débouté de tous ses vœux

Dans la mesure où l'attribution des places dans les différents établissements professionnels se fait en fonction de la capacité d'accueil, du nombre de candidats, des résultats scolaires, il est possible que l'élève n'obtienne pas satisfaction. Dans ce cas, une commission se réunit le 7 juillet pour trouver une solution aux élèves qui ont été déboutés de tous leurs vœux. Une autre commission se réunit le 28 août dans le cas où une solution

Pour les élèves de 3ème

Les lycées présentent les différentes formations qu'ils dispensent dans le cadre du carrefour des formations qui se tiendra les 3-4-5-8 mars. La journée du 5 est ouverte au public.

Pour les élèves de 4ème

Le carrefour des métiers se tient à la Faiencerie à Creil les 6-7-10-11 mai avec la journée du 7 réservée au public. Les différents corps de métier y sont présentés.

n'aurait toujours pas été trouvée. Donc là encore, il faut prendre garde à être présent durant ces deux périodes.

Madame Belzic, conseillère d'orientation, assure des permanences au collège le mardi toute la journée et le jeudi matin. Les élèves peuvent prendre rendez-vous avec elle au bureau de la vie scolaire.

Les élèves du collège Anatole France qui choisissent de s'orienter vers une seconde professionnelle dans le secteur tertiaire sont affectés, s'ils remplissent les conditions requises, au lycée professionnel André Malraux où ils ont le choix entre un BEP Vente, Secrétariat, Comptabilité ou Carrières Sanitaires et Sociales. Des BAC PRO et B.T.S y sont également proposés pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leurs études.

Les élèves de SEGPA ont aussi la possibilité d'y préparer un CAP Employé de vente.

Le tramway a failli passer par ici...



Tramway à vapeur (Musée de Butry-sur-Oise) - cliché Paul Darle - 2004

Les Cahiers de l'AMOI*, revue d'histoire locale du bassin creillois, a évoqué dans son numéro de décembre le projet de tramway qui a failli voir le jour dans le bassin creillois. Voici quelques extraits de l'article que vous pourrez lire en intégralité en vous procurant le numéro 6 de la revue, en vente jusqu'en juin.

«Le renouveau du tramway dans les grandes villes Paris, Nantes, Bordeaux..., fait penser à un projet du siècle dernier concernant notre région. Lors de sa réunion du 2 octobre 1900, le conseil municipal de Creil a délibéré sur la proposition de M. Maurice Bernard, constructeur de voies ferrées (...).

Le conseil municipal de Montataire (le 11 novembre 1900) et celui de Nogent-sur-Oise (le 3 novembre 1900) ont également délibéré sur le même sujet.

Cette société se propose de desservir les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise par une ligne de tramway (...).

Dans le premier projet, celui de l'année 1900, trois lignes sont envisagées. La première relie la gare de Creil à la rue du Plessis, par la rue Jules Uhry, la place Carnot, la rue de la République et le faubourg de Paris.(...)

La deuxième ligne part de la gare de Creil pour rejoindre l'actuelle rue André Ginisti à Montataire.

La troisième ligne part de la gare de Creil et va à la place de la République à Nogent-sur-Oise.

Données techniques prévues

Le Cahier des charges du projet de 1900 prévoit la traction électrique, une voie ferrée d'un mètre de large (dite voie métrique), une voie unique avec plusieurs emplacements pour le croisement des rames. La vitesse en agglomération sera limitée à 15 km/heure (...).

Il y aura des voitures 1ère et 2ème classe (...), elles seront chauffées l'hiver(...).

Obligations

Il est prévu deux voyages dans chaque sens sur les lignes intérieures et un sur les autres lignes toutes les heures. Tous les agents employés devront être de nationalité française. La société transportera gratuitement certains agents municipaux et en cas de sinistre le petit matériel d'incendie, les pompiers en uniforme.

Investissements et rentabilité

Les dépenses prévues pour le premier établissement s'élèvent à 14.500 F du kilomètre (...).

La difficulté majeure rencontrée pour la réalisation de cette infrastructure fut la traversée des voies ferrées des lignes Paris-Creil et Creil-Beauvais. La Compagnie du Nord juge dangereux et s'oppose au croisement de son réseau ferré par la ligne de tramway. Suite à ce refus, la Société d'Etudes et d'Entreprises de Chemin de Fer, dans le cahier des charges de 1902, s'engage à construire un pont en forme d'Y au-dessus des voies de la Compagnie du Nord. Ce pont sera construit par les pouvoirs publics entre 1922 et 1928. Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour connaître les raisons de l'abandon du projet (...).

*Association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle du bassin creillois

Vous pouvez vous abonner aux Cahiers de l'AMOI en téléphonant à Mme Boufflet au 03 44 25 43 91 ou en lui écrivant rue des Mésanges - 60160 Thiverny
Site internet : <http://www.amoi-assoc.com>
Les cahiers de l'AMOI sont également en vente à la librairie Dutilloy à Montataire

Tsunami, de tels drames appellent de vraies solutions

Chacun s'en souvient, le Tsunami qui a frappé l'Asie le 26 décembre a fait près de 300 000 morts. Ce drame a suscité un élan de générosité sans précédent, rassemblant 10 milliards de dollars dont trois versés par les Etats. Montataire n'a pas démenti ce mouvement de solidarité*. Cela, pourtant, ne suffit pas. Il convient aujourd'hui de s'interroger sur les solutions qui permettraient de limiter les dégâts en cas de fléaux naturels.

On peut dire, à ce titre, que la deuxième conférence des Nations Unies consacrée à la prévention des catastrophes naturelles ne pouvait pas mieux tomber. Elle s'est en effet ouverte le 18 janvier 2005, à peine un mois après le Tsunami et s'est tenue à Kobé, un lieu hautement symbolique puisque dix ans auparavant cette ville japonaise a subi un tremblement de terre qui a fait plus de 6000 morts.

La conférence a porté principalement sur la catastrophe qui a frappé l'Asie et l'opportunité de mettre en place, dans l'océan Indien, un système d'alerte aux tsunamis analogue à celui existant dans l'océan Pacifique, qui ne coûterait selon l'ONU que 30 millions de dollars. Une somme dérisoire au regard du nombre de victimes. Cependant, un système d'alerte ne peut suffire à lui seul. Il convient, une fois l'Etat alerté, de mettre en place les outils pour informer les populations notamment celles qui vivent dans les régions les plus reculées et de leur donner les moyens de faire

face à la catastrophe imminente en leur permettant notamment d'évacuer les zones à risque.

Mais, surtout, la lutte contre la pauvreté est de nouveau apparue comme le moyen le plus efficace pour éviter que les fléaux naturels produisent de tels désastres car comme cela a été signalé, ce qui fait la catastrophe, c'est la combinaison de la vulnérabilité et de la calamité.

Les populations pauvres s'installent, en effet, sur les terrains les plus exposés, dans des habitations construites avec des matériaux de fortune qui ne résistent à aucun aléa climatique.

C'est le cas des trois milliards de personnes qui vivent dans les régions côtières, faisant d'elles les personnes les plus vulnérables aux raz-de-marée, cyclones et inondations. Ces dernières se sont déplacées de l'intérieur des terres vers le littoral pour exercer des activités liées d'une part au tourisme dont la clientèle est concentrée sur les côtes, d'autre part à l'aquaculture. Citons par exemple l'élevage de crevettes, destinées à l'exportation, qui a eu pour conséquence de détruire la barrière de corail. Or on a vu que les endroits où celle-ci était

intacte, le Tsunami n'a pas fait autant de dégâts.

Alors, s'il est absolument vital d'installer un système d'alerte, il faut impérativement et de façon urgente s'attaquer efficacement à la pauvreté notamment par l'aide au développement des pays de l'hémisphère sud. Un moratoire sur la dette des pays touchés par le tsunami est insuffisant pour ne pas dire inacceptable. D'autant que par le mécanisme des intérêts versés, celle-ci a déjà été remboursée plusieurs fois. C'est à son abolition, purement et simplement, qu'il faut œuvrer. La dette constitue incontestablement un frein au développement dont l'aide a diminué de moitié par rapport à ce qu'elle était dans les années 1960.

C'est dans ce sens que trente-trois organisations françaises ont lancé un appel pour faire de 2005 l'année de l'engagement réel des Etats contre la grande pauvreté. Il n'est pas inutile de rappeler que les inégalités, qu'elles soient entre pays riches et pays pauvres ou au sein même de ces pays, ne cessent de se creuser.

*Voir le magazine Vivre N° 16

Une collégienne d'Anatole France remet la collecte de ses camarades au Secours Populaire



L'AMEM a 15 ans

Pour fêter ses 15 ans, l'Association municipale pour l'enseignement et l'éducation musicales (AMEM) proposera des événements tout au long de l'année avec une grande manifestation le 26 juin à l'église Notre-Dame. C'est l'occasion de revenir sur les activités de l'association.

Pour mémoire, l'AMEM est née en 1989 de la volonté de la municipalité de permettre à tous les enfants de la ville de Montataire de bénéficier gratuitement d'une éducation musicale de qualité.

C'est donc tout naturellement que l'association a développé des interventions en milieu scolaire.

Ainsi, chaque semaine, tous les enfants inscrits en école maternelle et primaire bénéficient d'une éducation musicale.

Des actions ponctuelles sont également menées. Citons par exemple la présentation, une année sur deux dans chaque



école, d'instruments aux jeunes écoliers. Mais les enfants peuvent être conduits à découvrir les instruments à l'école de musique même. C'est une manière de faire savoir aux enfants qu'il existe d'autres lieux que l'école pour apprendre la musique.

L'AMEM est également présente à la crèche et à la halte-garderie avec une intervenante qui y mène des ateliers.

Cette sensibilisation des tout-petits à la musique constitue un apport remarquable en termes corporel et expressif.

L'AMEM est également une école de musique ouverte au public qui a fait le

choix de favoriser la pratique collective en privilégiant certains instruments. Afin d'élargir l'univers musical des jeunes instrumentistes, de nombreux genres musicaux sont abordés.

Durant les vacances scolaires, des stages sont parfois proposés. C'est l'occasion d'associer des enfants qui n'ont pas de pratique musicale régulière avec les élèves de l'école de musique. Le prochain stage aura lieu durant les vacances de Pâques et aura pour thème les «Musiques, chants et danses d'Europe».

Gym : 100 ans, ça se fête

«Revanche républicaine» en 1905, «Revanche Prolétarienne» en 1921, «Espérance Municipale de Montataire» depuis 1928. En un siècle, le club de gymnastique a changé trois fois de nom.

Cette dernière appellation est intervenue suite à la demande, en 1927, du comité de la «Revanche prolétarienne». Cette lettre a été reproduite dans le cadre de l'exposition qui retrace les 100 années d'existence du club.

«Monsieur le Sous-préfet,

Considérant que le titre de la société de gymnastique «Revanche prolétarienne» est la cause du mauvais état d'esprit qui règne à son égard et des dispositions qui peuvent être prises pour détourner certains éléments. Que d'autre part, la gymnastique, l'éducation devant être pratiquée par tous sans qu'il soit fait état d'idées politiques. Qu'une nouvelle appellation attirera des éléments qui ne se sont pas encore révélés, le comité réuni le 15 juin

1927 a décidé de donner à la société la dénomination suivante «Espérance Municipale de Montataire» sans en changer les statuts.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Sous-préfet, de bien vouloir transmettre la présente demande, revêtue de notre avis à l'autorité compétente pour que ce changement puisse être fait avant le «Festival concours» que nous devons assurer en tant qu'organisation à l'occasion de la fête communale de Montataire. Avec

l'espoir que notre demande recevra un avis favorable et que notre inscription comme Société agréée de gymnastique sous le n° 1493 nous sera laissée, attendu qu'il n'y a qu'un changement de titre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Les membres du comité, le Président, le Vice Président, le Trésorier,

Transmis à Monsieur le Maire de Montataire le 3 juin 1927 pour avis.

Fait à Montataire le 9 décembre 1927»



La majorité municipale

Impôts locaux : limiter la hausse !

La fiscalité locale pesant sur les ménages est injuste puisqu'elle n'est pas calculée en fonction des revenus. Concernant la taxe foncière la loi ne permet pas de voter une différence de taux entre l'impôt payé par les ménages et celui payé par les entreprises. A Montataire, si la municipalité baissait ce taux, le manque à gagner pour la ville compromettrait la possibilité d'assurer les services utiles à la population. Pourtant cet impôt demeure trop lourd même si la Taxe d'habitation à Montataire est l'une des moins élevée du département. Lorsqu'en fin d'année vous recevez vos impôts fonciers, vous devez acquitter une part pour la commune mais aussi pour la communauté d'agglomération, le département et la région. Alors que la municipalité pour sa part n'augmentera pas la fiscalité pour les ménages, le département annonce une augmentation de 8% et la Région de 30% pour 2005. Nous ne sommes pas de ceux qui déclarent de façon démagogique qu'il faut moins d'impôts, car il faut des moyens pour assurer les services publics et investir. Mais nous pensons qu'il faut que l'impôt soit plus justement réparti et utile au développement de l'emploi, à l'activité des entreprises, à la création de richesses. Nous estimons que les habitants doivent pouvoir dire leur mot : c'est pourquoi d'ici le mois de juillet, nous vous proposerons une rencontre pour débattre de cette importante question et pour agir ensemble afin de limiter la pression fiscale sur les ménages.

Groupe communiste et républicain
Groupe socialiste et républicain

Groupe «Montataire Pour Tous»

On voudrait nous faire croire que la ville de Montataire est pauvre !!

Les instances départementales, régionales et nationales font ressortir que sur le plan des finances, la commune de Montataire est riche. Ces derniers se basent sur des statistiques nationales qui constatent effectivement que notre commune perçoit des sommes très importantes provenant des taxes professionnelles, taxes d'ailleurs que le département, la région bénéficient également. Notre point de vue est que notre ville, grâce aux industries basées sur notre commune, a pu depuis longtemps s'équiper seule comme aucune autre commune de la même taille. Trois terrains de foot, belles installations de tennis, piscine, salle spécifique de gym, salle de sport multiples, base de St Leu etc.. Cela étant les moyens étaient là pour les financer, mais aussi pour entretenir l'ensemble.

Ce n'est pas une commune pauvre qui aurait pu réaliser tout cela. Il en est de même au plan social. Les moyens étaient et sont considérables. Qu'en sera-t-il demain ?

Nous pensons qu'à Montataire, nous avons besoin d'une meilleure gestion en étant plus près et plus solidaire des communes de la Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC) (Creil/Nogent/Villers-Saint-Paul et Montataire) et aussi avec les villes de St Leu, St Maximin, Thiverny etc..

A titre d'exemple, nous pouvons vous dire que si notre commune manquait de moyen, elle n'aurait pas pu acheter deux bennes neuves, au prix de 260 862 euros (1 711 142 F), qui nous permettent de collecter les déchets. Nous avons déploré l'attitude de la majorité municipale quand elle a refusé d'adhérer au projet de la CAC pour le ramassage des ordures ménagères et ce malgré une première position favorable.

Nous devons faire de plus en plus attention à ne pas rester isolés, il faut partager et aller plus encore vers les autres communes. Les autres le font bien : la preuve est que plus de quarante maires sont venus vers nous pour nous soutenir dans des moments difficiles de fermetures ou de plans sociaux de nos industries.

Montataire Pour Tous :
Utile et Complémentaire

Montataire à gauche 100%

La contribution de ce groupe n'est pas parvenue à la rédaction

Brèves

Photo club Montataire

Les réunions du Photo club ont lieu un jeudi sur deux à partir de 20 h 30 au Petit Château de Montataire (parking privé)

Vous êtes débutant(e)s en photo, Vous recherchez des conseils techniques pour améliorer vos prises de vue, vous êtes amateur de photo confirmé(e), vous souhaitez partager vos connaissances et nous apporter votre aide.

Dans une ambiance sympathique, venez participer à nos activités :

- Initiation photo, notions de base,
- Photo numérique,
- Laboratoire noir et blanc,
- Prises de vues en studio (portrait, macro-photo, nature morte etc)
- Travaux divers en commun.
- Organisation du concours photo....
- Participation à des expositions ou concours...

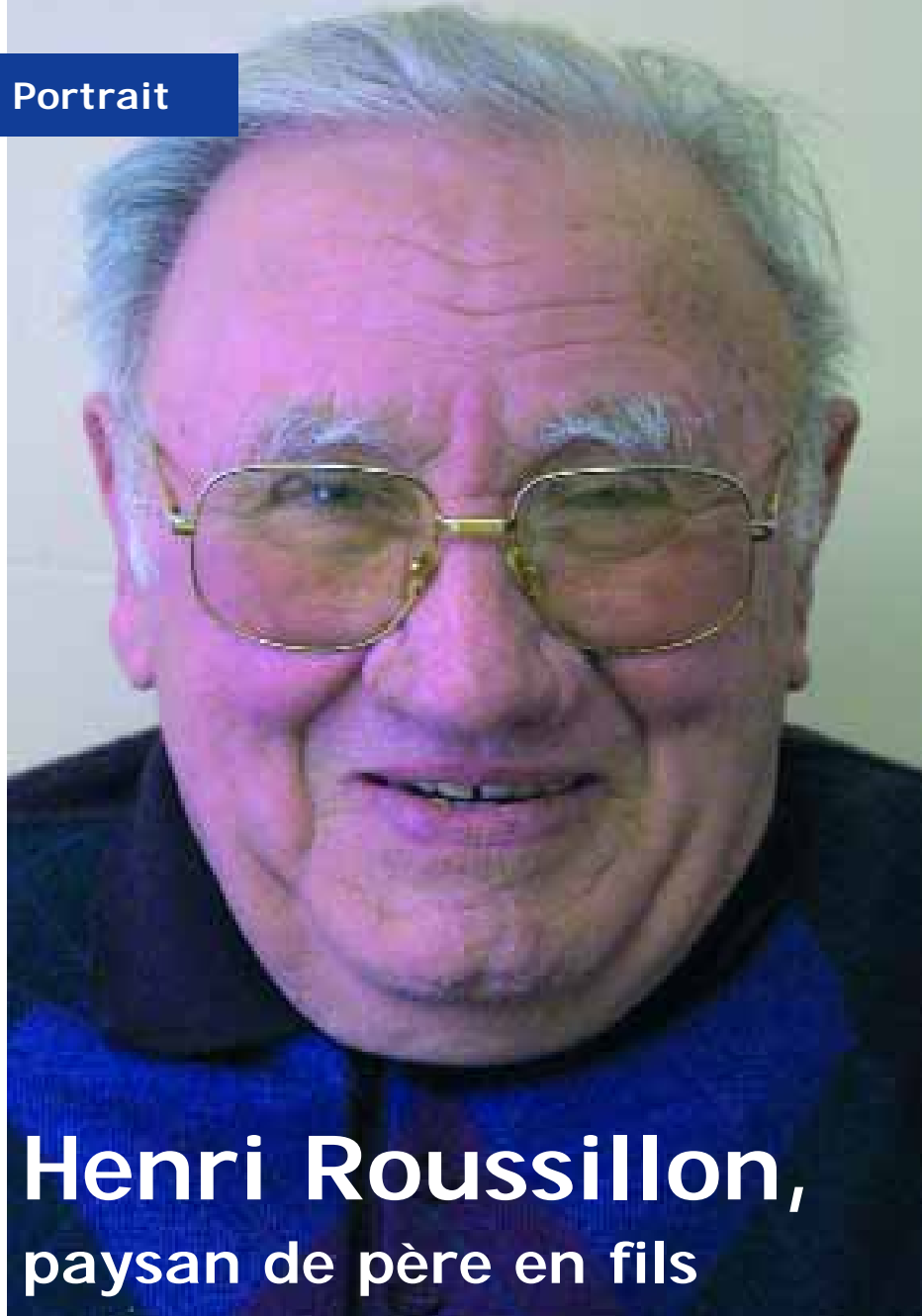
Pour tout renseignement :

Tél. : 03 44 71 36 01

ou 03 44 25 98 66

Consulter également notre site

Internet : <http://site.voila.fr/pcm/>



Henri Roussillon, paysan de père en fils

Henri Roussillon était agriculteur. Il possédait l'une des plus importantes exploitations agricoles de la ville. Témoin d'une époque, celle où l'agriculture avait encore ses lettres de noblesse, nous l'avons écouté égréner ses souvenirs.

Henri Roussillon était agriculteur, comme ses arrières-grands-parents, ses grands-parents, ses parents. A leur tour, son fils Bernard et son petit-fils Jérôme, ont repris le flambeau. Car chez les Roussillon, on naît paysan, on ne le devient pas. C'est d'ailleurs pour lui une grande source de joie que d'avoir vu ces deux derniers reprendre cette exploitation familiale qu'ils se sont transmis de génération en génération. Elle est en quelque sorte la mémoire de cette famille et un peu, celle de

Montataire. Monsieur et Madame Roussillon se souviennent encore de cette époque où des Montatairiens venaient chercher leur lait directement à la ferme. Ils n'ont pas oublié cette cliente qui, pendant, quarante quatre ans guettait la fin de la traite pour acheter son lait encore tiède. «On se levait à 5 h du matin pour traire, on ne faisait pas les 35 h. Qu'il vente, qu'il neige, qu'il pleuve, on travaillait tout le temps !», déclare Henri Roussillon, les yeux toujours pétillants de vitalité. Ce paysan dans l'âme, avec ses quatre vingts années, a pratiquement traversé le siècle. Il a vu se transformer le paysage agricole, «on a vécu la traction animale et la motorisation. On s'est adapté petit à petit». C'est ainsi qu'il a continué, malgré l'introduction du tracteur, à labourer avec ses chevaux. Cela le contraignait

pourtant à se lever même le dimanche matin pour les soigner, peu importait qu'il ait passé son samedi soir au bal car «il fallait qu'ils brillent pour ne pas qu'on nous montre du doigt». Et puis un jour de l'année 1960, les derniers chevaux sont partis. Un deuxième, puis un troisième tracteur sont alors apparus à la ferme. Henri Roussillon garde précieusement une photo en noir et blanc de quelques chevaux attelés avec lesquels il creusait les sillons dans la terre pour ensemercer avant de récolter. L'époque dans les souvenirs de l'agriculteur Roussillon, c'est aussi la deuxième guerre mondiale : chaque semaine, le maire désignait ceux qui allaient travailler pour les Allemands au chantier du terrain d'aviation. On a démonté tous les murs du château de Verneuil-en-Halatte pour construire des pistes. Les Allemands nous convoyaient avec leur fusil sous le «paltot».

C'est aussi le moment où Henri décide de quitter l'école, aussitôt après le départ de son père à la guerre. Ce dernier aurait pourtant aimé que son fils fasse des études mais lui ne l'entendait pas de cette oreille : «L'école, ça ne me plaisait pas. J'ai juste le Certificat d'études. J'ai fait mon choix». Toujours sans regret. Comme si son destin ne pouvait se réaliser ailleurs que dans les champs de céréales, au milieu des vaches et des chevaux : «On est né ici. C'était l'exploitation familiale». Encore aujourd'hui, alors qu'il est à la retraite depuis 1991, il continue à se rendre sur l'exploitation désormais dirigée par son fils. «Tous les jours, je vais à la ferme. Je donne à manger aux moutons. Ça ne me déplaît pas d'aller faire mon tour là-haut même si je n'ai rien à faire», dit-il malicieusement.

Qu'on ne s'y trompe pas, Henri semble presque soulagé d'avoir passé le relais à son fils : «Aujourd'hui, il passe plus de temps au bureau que dans les champs». C'est plutôt Bernard Roussillon qui semble regretter l'époque de ses parents : «C'était physiquement dur mais en se couchant, ils ne se souciaient pas de ce qu'ils allaient devenir le lendemain». Mais, «la vie est ainsi, un jour c'est comme ça et le lendemain autrement». Parole de bon sens, parole de paysans !

Les annonces des naissances, mariages et décès font l'objet d'une autorisation de la famille. Sans autorisation de sa part, nous ne pouvons pas publier l'annonce.

Ils sont nés

Décembre 2004

SERELE Mélissa, le 1er,
BENHIJA Mériam, le 4,
BARTHÉLÉMY Ethan, le 23,
MEKKAOUI Ilyas, le 26.

Ils se sont mariés

Décembre 2004

RACHEDI Lyamane et BOUKHARI Kafia, le 4,
SABAS Olivier et MATINGOU Patricia, le 11,
BENSAID Hichem et AKSOUH Donia, le 11.

Ils sont décédés

Mai 2004

LEJEUNE Mauricette, 79 ans, veuve BRETON, le 11.

Décembre 2004

CHÂTELAIN Jean-Luc, 53 ans, le 1er,
SANTERNE Augustine, 92 ans, veuve OPDENHOVE, le 5,
LAVOISIER Joffrette, 88 ans, veuve BLISS, le 15,
MARTYNOWSKA Marya, 89 ans, le 16,
OLIVA Sandrine, 33 ans, le 20,
BOUNADJA Mohamed, 25 ans, le 23,
LEMELTIEZ Lucienne, 82 ans, veuve BÉRIOT, le 25.

Printemps des poètes au collège Anatole France

Le Jeudi 31 mars, les élèves avec le personnel du collège Anatole France organisent une soirée Poésie.
Ils seront heureux de vous y accueillir.
Renseignements : 03 44 27 07 90

Randonnées

Prochaines sorties des Joyeux godillots : randonnées pédestres

Mardi 1er mars : Abbaye de Chaalis et Ermenonville (départ à 13 h) 14 km

Jeudi 3 mars : Ponchon/Villers st Sépulcre (départ à 13 h 30) 9 à 10 km

Mardi 8 mars : Bury (départ à 13 h 30) 10 à 12 km
Inscriptions et renseignements auprès de Mme Neckebroek au 03 44 25 04 95 ou au 06 26 74 46 92

Ligne Creil, Pathé, Montataire

Une ligne provisoire a été mise en place le dimanche pour desservir le Cinéma Pathé.

Attention, cette ligne ne fonctionne ni en semaine ni les jours fériés.

Vous pourrez vous procurer les horaires auprès du STAC

Femmes Solidaires célèbre la Journée internationale des femmes du 8 mars 2005

Samedi 5 mars 14 h - Espace Elsa Triolet

Exposition «Visages de femmes»

Théâtre citoyen suivi d'un débat

Produits artisanaux

Dégustation de spécialités d'ici et d'ailleurs

Mardi 8 mars de 14 h à 16 h 30 - Espace Elsa Triolet

Forum d'information : rencontre avec Femmes Solidaires et des professionnels à votre écoute

20 h 30

Théâtre «Nous avons toutes la même histoire»

21 h 30

Débat animé par Femmes Solidaires

Tél. : 03 44 27 54 08

Pressing

Le centre d'aide par le travail "Les ateliers du Clos du Nid" va ouvrir un pressing dans la galerie marchande du Centre Leclerc de Montataire.

Animé par 6 à 8 travailleurs handicapés et deux éducatrices, ce pressing offrira des prestations de qualité car il sera doté des toutes dernières technologies qui permettent un lavage à l'eau de tous les types de vêtements (technologie "AquaClean").

Répondant aux normes Iso 9001, cette activité sera respectueuse de l'environnement, avec des machines homologuées, elle n'utilisera pas les détergents traditionnels.

Ce pressing dont l'ouverture est prévue pour début mars sera géré par l'association du Clos du nid qui prend en charge 850 personnes handicapées dans le département dont 290 travailleurs handicapés.

Cette association propose par ailleurs une grande diversité d'activités professionnelles pour permet-

tre aux personnes handicapées l'exercice d'un métier.

Contact : CAT du Clos du nid de l'Oise - BP26 Cramoisy
60660 Cirès les Mello
Tél. : 03 44 27 03 61



Journée Internationale des Femmes



Forum d'information

Problèmes juridiques, santé, vacances,
loisirs...

Vous avez toutes des droits,
encore faut-il les connaître !

Rencontrez des professionnels
à votre écoute...

Association d'Aide aux Victimes
et d'Information des Justiciables,
Interm'aide, Vacances et familles,
Centre de planification,
permanences d'Accès aux soins de
santé du Centre hospitalier Laennec,
Femmes Solidaires,
Maison Huberte d'Hocker

8 Mars
2005

de 14 h à 16 h 30

Espace Elsa Triolet
Avenue Anatole France
MONTATAIRE